

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	29

Séance du 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi vingt-trois à dix- huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Rodrigue MOULIN par Mme Christiane TREIL- ALBON
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Anny GENIPA
Mme Sylvie DAGONIA par M Bruno FELICIANNE
M. Didier MARICEL par Mme Cindy ARNASSALON
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS

Date de la convocation**21 mai 2024****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****DELIBERATION N°2024/05/54****ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE « LES COMPAGNONS
BATISSEURS »**

Le mouvement associatif « Les Compagnons Bâtitisseurs » s'inscrit dans une démarche solidaire itinérante qui vise à déployer des actions d'accompagnement des habitants par différentes actions :

- le prêt d'outillage ;
- les chantiers solidaires ;
- les animations collectives parents-enfants ;
- les chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée ;



La ville sollicite « Les Compagnons Bâtisseurs » pour la mise en place d'ateliers parents-enfants.

Ces ateliers visent à renforcer les relations intrafamiliales, à créer du lien social et sont animés principalement par des bénévoles.

Les thématiques sont diverses et variées : fabrication de dominos, boîtes à crabes, produits ménagers...

Un calendrier prévisionnel annuel a été soumis.

Ainsi, 10 ateliers d'une durée de 3 heures chacun sont programmés. Ils débuteront en mai et se termineront en décembre 2024.

Les actions des Compagnons bâtisseurs sont en partie financées par la Caisse d'Allocations Familiales et les fondations de France et Vinci.

Pour mener à bien ces ateliers sur le territoire « Les Compagnons Bâtisseurs » sollicite la ville pour une participation financière à hauteur de 1 600,00 € TTC.

Le budget prévisionnel est :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	PRIX TTC	NATURE	MONTANT
Animations collectives	10	4 400,00 €	CAF	2 000,00 €
			Fondation de France	300,00 €
			Fondation de Vinci	500,00 €
			Ville	1 600,00 €
TOTAL		4 400,00 €	TOTAL	4 400,00 €

Le maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur l'attribution d'une subvention de 1 600 € aux compagnons bâtisseurs dans cadre de la mise en place d'ateliers parents-enfants.

Le conseil Municipal

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que ce projet s'inscrit dans un partenariat solidaire pour mener des actions collectives à l'attention des familles.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE



ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à signer une convention d'une durée d'un an avec Les Compagnons Bâtisseurs et à lui attribuer une subvention d'un montant de MILLE SIX CENTS EUROS (1 600€) pour la mise en place d'ateliers parents-enfants.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE